



# **Appui technique à l'écriture du premier plan d'action d'ouverture du Parlement et mise en place du cadre de gouvernance**

## **Rapport de mission**

*Mars 2025*

M. Selim Kharrat

Consultant – Cabinet Human Capital Value

[www.hcv-conseil.com](http://www.hcv-conseil.com)

Tel : +216 22 20 87 07

Mail : [selim.kharrat@gmail.com](mailto:selim.kharrat@gmail.com)

## I. Rappel du contexte

Lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO - sept. 16-sept. 17), et dans le cadre de son Plan d’Action National 2018-2020, la France s'est engagée à soutenir la transparence de l'action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d'action. Le Gouvernement français a ainsi mis en place, via un financement de l'AFD, le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF).

Sur cette base l'AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d'Expertise Technique Internationale) et CFI (Agence Française de développement médias) ce projet d'Assistance Technique, à destination des pays d'Afrique francophone, et ainsi d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. La première phase du projet (PAGOF1) d'une durée de 3,5 ans, a ciblé en priorité les trois pays déjà membres de l'initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (2018 -2022).

Fort de son succès, une seconde phase a été validée par l'AFD. Menée par l'opérateur Expertise France, elle concernera désormais cinq pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie et Sénégal.

Dans cette nouvelle phase, le PAGOF continuera son appui aux côtés des administrations et de la société civile de la Côte d'Ivoire, de la Tunisie, du Sénégal et du Maroc, dans la mise en œuvre des engagements techniques du Gouvernement Ouvert et dans la mise en place de leur Plan d>Action National.

L'objectif général du PAGOF est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile (dont les médias) des pays bénéficiaires dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l'action publique et l'accès aux données, l'intégrité de l'action publique et des agents publics et l'utilisation des nouvelles technologies en faveur de l'ouverture et de la redevabilité. Il vise également à sensibiliser et soutenir les efforts des pays d'Afrique francophone dans leur démarche d'adhésion au PGO.

Depuis le lancement de l'OGP, l'engagement parlementaire fait partie intégrante de la philosophie du gouvernement ouvert et est un élément clé pour réaliser des réformes ambitieuses du gouvernement ouvert. L'OGP a vu une traction substantielle des parlements en tant que responsables de la mise en œuvre des engagements et des réformes de l'OGP ainsi que dans la co-création et la mise en œuvre d'engagements et de plans de parlement ouvert.

Le parlement ouvert est une nouvelle forme d'interaction entre les citoyens et citoyennes et les pouvoirs législatifs qui favorise l'ouverture du processus législatif afin de garantir la transparence et l'accès à l'information publique, la responsabilisation, la participation citoyenne et l'éthique et la probité parlementaires. C'est un mécanisme à travers lequel un parlement s'engage à promouvoir l'ouverture et à renforcer les processus parlementaires et le travail des législatrices et des législateurs, en collaboration avec la société civile.

Lors de la réunion régionale OGP Afrique et Moyen-Orient qui s'est tenu du 1er au 3 novembre 2022 à Marrakech, au Maroc, la Côte d'Ivoire s'est engagée à développer des initiatives pour favoriser la transparence parlementaire au niveau national. A cet effet, à l'initiative du PAGOF, une feuille de route du Parlement Ouvert a été produite et validée en mars 2024 en collaboration avec la Commission de l'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

En décembre 2024 un diagnostic en matière d'ouverture parlementaire et le recueil de données quantitatives et qualitatives sur les chantiers existants du Parlement Ouvert ont permis d'identifier les actions prioritaires en matière d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire afin d'affiner les projets d'engagement du futur plan d'action d'ouverture du Parlement.

## **II. Objectifs et résultats attendus de la mission**

La mission citée en titre de ce rapport s'inscrit dans la continuité des actions précédemment réalisées. Elle a pour objectif de finaliser l'écriture du premier plan d'action d'ouverture du Parlement et mettre en place le cadre de gouvernance.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Échanger avec les parlementaires et la société civile (PSCI-PGO) afin de définir le premier plan d'action d'ouverture du parlement , en se basant sur la revue documentaire et les actions prioritaires identifiées lors de la mission de collecte de données ;
- Élaborer un plan de mise en œuvre (PMO) du plan d'action d'ouverture pour une durée de 06 mois (année 1),
- Valider le plan d'action d'ouverture et le cadre de gouvernance, y compris le plan de mise en œuvre, en collaboration avec les parlementaires, la société civile et l'équipe PAGOF2.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Le premier plan d'action d'ouverture du parlement est élaboré et validé avec les parties prenantes ;
- Un plan de mise en œuvre du plan d'action est élaboré pour la première année, sur une période de 06 mois.

## **III. Méthodologie et déroulement de la mission**

### **1. Définition des besoins et revue documentaire**

Cette première étape a débuté par l'organisation d'une réunion de cadrage avec l'équipe du projet d'EF afin de mieux cerner ses attentes quant au travail attendu. A cette occasion, le

consultant chargé de la mission a pu accéder aux documents clé produits dans le cadre du projet et plus spécifiquement l'état des lieux de l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire et le diagnostic des actions prioritaires. Le consultant a pu ensuite procéder à la revue documentaire nécessaire à l'élaboration d'un projet de plan d'action d'ouverture parlementaire.

## 2. Élaboration d'un projet de plan d'action d'ouverture parlementaire

A l'issue de la phase de cadrage et de la revue documentaire, le consultant a élaboré un projet de plan d'action pour disposer d'une base d'échange et de discussion lors de l'atelier qui aura lieu à la phase suivante.

Le projet de plan élaboré a pris en compte les actions prioritaires pré-identifiées dans le diagnostic en matière d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire ainsi que les chantiers existants du Parlement Ouvert. Il a également pris en compte les recommandations précédemment formulées lors de l'atelier de réflexion de Bassam en juin 2024, qui ont été revues suite à la visite d'imprégnation au Maroc en Septembre 2024.

Ainsi, le projet de plan est venu synthétiser l'ensemble des travaux effectués en 2024 en préparation à la rédaction d'un plan d'action d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire.

## 3. Atelier de travail sur le projet du plan d'action

Le 7 mars 2025, un atelier de travail d'un jour a été organisé à Abidjan avec les représentants des assemblées ivoiriennes et des organisations de la société civile. L'objectif de cette rencontre était de présenter aux participant.e.s le projet de plan d'action d'ouverture parlementaire, de le discuter, de l'affiner et de le finaliser.

Cet atelier a aussi été l'occasion de discuter du cadre de gouvernance à mettre en place pour le suivi de l'implémentation du plan d'action.

A cette occasion, une présentation PPT du projet de plan d'action a été élaborée par le consultant et utilisée comme support d'animation de l'atelier, qui s'est déroulé dans les locaux d'EF selon le programme suivant :

Horaire	Séquences
<b>8h30-9h00</b>	Accueil des participant.e.s
<b>9h00-9h15</b>	Mots d'ouverture
<b>9h15-9h30</b>	Tour de table de présentation des participant.e.s
<b>9h30-9h45</b>	Présentation du programme de l'atelier
<b>9h45-11h00</b>	Engagement 1 : Adopter un cadre légale et réglementaire favorable à l'ouverture parlementaire - Revue des parties responsables et prenantes - Revue de la situation actuelle - Revue de l'objectif - Revue des actions
<b>11h00-11h15</b>	Pause

<b>11h15-12h30</b>	Engagement 2 : Améliorer la communication et la transparence des activités parlementaires <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue des parties responsables et prenantes</li> <li>- Revue de la situation actuelle</li> <li>- Revue de l'objectif</li> <li>- Revue des actions</li> </ul>
<b>12h30 – 14h00</b>	Pause Déjeuner
<b>14h00-15h15</b>	Engagement 3 : Favoriser la participation citoyenne aux processus législatifs. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue des parties responsables et prenantes</li> <li>- Revue de la situation actuelle</li> <li>- Revue de l'objectif</li> <li>- Revue des actions</li> </ul>
<b>15h15-15h30</b>	Pause
<b>15h30-16h45</b>	Engagement 4 : Former et éduquer sur le Parlement Ouvert. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue des parties responsables et prenantes</li> <li>- Revue de la situation actuelle</li> <li>- Revue de l'objectif</li> <li>- Revue des actions</li> </ul>
<b>16h45-17h00</b>	Clôture de l'atelier

#### 4. Finalisation du plan d'action d'ouverture

Prenant en compte les observations et commentaires formulés durant l'atelier de travail, le consultant a pu finaliser l'élaboration du plan d'action d'ouverture.

Ce plan prend la forme d'un document dynamique contenant les propositions d'engagement retenues et priorisées, ainsi que des objectifs réalistes, chiffrés et complétés par des indicateurs de suivi.

#### IV. Le plan d'action pour un Parlement Ouvert

Le Plan d'Action pour un Parlement Ouvert couvre une période de deux années et s'articule autour de quatre grands engagements :

<b>Engagements</b>	<b>Thématique d'engagement</b>	<b>Porteurs d'engagements</b>	<b>Valeurs OGP</b>
<b>Engagement 1 : Adopter un cadre légal et réglementaire favorable à l'ouverture parlementaire.</b>	Réforme légale et réglementaire	Assemblée Nationale Sénat	Transparence & Accès à l'information  Participation citoyenne  Redevabilité Publique

<b>Engagement 2 : Améliorer la communication et la transparence des activités parlementaires.</b>	Communication et transparence	Assemblée Nationale Sénat	Transparence & Accès à l'information  Participation citoyenne  Redevabilité Publique  Technologie et innovation
<b>Engagement 3 : Favoriser la participation citoyenne aux processus législatifs.</b>	Participation citoyenne	Assemblée Nationale Sénat	Transparence & Accès à l'information  Participation citoyenne  Redevabilité Publique  Technologie et innovation
<b>Engagement 4 : Former et éduquer sur le Parlement Ouvert.</b>	Formation et éducation	Assemblée Nationale Sénat	Transparence & Accès à l'information  Participation citoyenne  Redevabilité Publique

Chaque engagement comprend un objectif spécifique et un nombre d'actions à entreprendre qui décrivent clairement les réformes, les politiques ou les activités nécessaires à la promotion d'un parlement ouvert. Ces actions sont inscrites dans un calendrier de mise en œuvre prévisionnel s'étalant sur la période de 2 ans retenue, où les parties prenantes y sont identifiées et leurs rôles précisés.

## V. Annexes

### TERMES DE REFERENCES

#### **Appui technique à l'écriture du premier plan d'action d'ouverture du Parlement et mise en place du cadre de gouvernance.**

Titre du Projet	Programme d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones #PAGOF
Partenaires	Tunisie, Côte d'Ivoire, Maroc et Sénégal
Opérateurs	Expertise France
Directeurs de Projet	Nicole NKOA
Email	<a href="mailto:Nicole.nko@expertisefrance.fr">Nicole.nko@expertisefrance.fr</a> / <a href="mailto:edmond.mbia@expertisefrance.fr">edmond.mbia@expertisefrance.fr</a>
Pays/institution	Côte d'Ivoire – OSC et Administration (Parlement)
Opérateur sur l'activité	Expertise France
Activité	Diagnostic sur l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire

#### **Description et contexte du PAGOF2**

Lors de sa co-présidence du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO - sept. 16-sept. 17), et dans le cadre de son Plan d’Action National 2018-2020, la France s'est engagée à soutenir la transparence de l'action publique au niveau international en affichant un soutien aux pays francophones dans la mise en œuvre de leur plan d'action. Le Gouvernement français a ainsi mis en place, via un financement de l'AFD, le Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF).

Sur cette base l'AFD a décidé de confier à Expertise France (Agence française d'Expertise Technique Internationale) et CFI (Agence Française de développement médias) ce projet d'Assistance Technique, à destination des pays d'Afrique francophone, et ainsi d'accompagner ces derniers dans la mise en œuvre de leur réforme de gouvernement ouvert. La première phase du projet (PAGOF1) d'une durée de 3,5 ans, a ciblé en priorité les 3 pays déjà membres de l'initiative internationale, à savoir la Tunisie, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire (2018 -2022).

Fort de son succès, une seconde phase a été validée par l'AFD. Menée par l'opérateur Expertise France, elle concernera désormais 05 pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Maroc, Tunisie et Sénégal.

Dans cette nouvelle phase, le PAGOF2 continuera son appui aux côtés des administrations et de la société civile de la Côte d'Ivoire, de la Tunisie, du Sénégal et du Maroc, dans la mise en œuvre des engagements techniques du Gouvernement Ouvert et dans la mise en place de leur Plan d'Action National.

L'objectif général du PAGOF est de soutenir et accompagner les administrations et la société civile (dont les médias) des pays bénéficiaires dans la réalisation de leurs engagements en lien avec le gouvernement ouvert afin de respecter les principes du PGO que sont la transparence de l'action publique et l'accès aux données, l'intégrité de l'action publique et des agents publics et l'utilisation des

nouvelles technologies en faveur de l'ouverture et de la redevabilité. Il vise également à sensibiliser et soutenir les efforts des pays d'Afrique francophone dans leur démarche d'adhésion au PGO.

Depuis le lancement de l'OGP, l'engagement parlementaire fait partie intégrante de la philosophie du gouvernement ouvert et est un élément clé pour réaliser des réformes ambitieuses du gouvernement ouvert. L'OGP a vu une traction substantielle des parlements en tant que responsables de la mise en œuvre des engagements et des réformes de l'OGP ainsi que dans la co-création et la mise en œuvre d'engagements et de plans de parlement ouvert.

Le parlement ouvert est une nouvelle forme d'interaction entre les citoyens et citoyennes et les pouvoirs législatifs qui favorise l'ouverture du processus législatif afin de garantir la transparence et l'accès à l'information publique, la responsabilisation, la participation citoyenne et l'éthique et la probité parlementaires. C'est un mécanisme à travers lequel un parlement s'engage à promouvoir l'ouverture et à renforcer les processus parlementaires et le travail des législatures et des législateurs, en collaboration avec la société civile.

Lors de la réunion régionale OGP Afrique et Moyen-Orient qui s'est tenu du 1er au 3 novembre 2022 à Marrakech, au Maroc, la Côte d'Ivoire s'est engagée à développer des initiatives pour favoriser la transparence parlementaire au niveau national. A cet effet, à l'initiative du PAGOF, une feuille de route du Parlement Ouvert a été produite et validé en mars 2024 en collaboration avec la Commission de l'Évaluation des Politiques Publiques de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire.

En décembre 2024 un diagnostic en matière d'ouverture parlementaire et le recueil de données quantitatives et qualitatives sur les chantiers existants du Parlement Ouvert ont permis d'identifier les actions prioritaires en matière d'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire afin d'affiner les projets d'engagement du futur plan d'action d'ouverture du Parlement.

La présente mission s'inscrit dans la continuité des actions précédemment réalisées. Il a objectif de finaliser l'écriture du premier plan d'action d'ouverture du Parlement et mettre en place le cadre de gouvernance.

Les présents termes de référence décrivent le contexte, ses différents objectifs et résultats attendus, ainsi que la méthodologie de réalisation de l'activité.

## Description des Objectifs de l'activité

L'objectif de l'étude est d'élaborer le premier plan d'action d'ouverture du Parlement et mettre en place le cadre de gouvernance.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Echanger avec les parlementaires et la société civile (PSCI-PGO) afin de définir le premier plan d'action d'ouverture du parlement , en se basant sur la revue documentaire et les actions prioritaires identifiées lors de la mission de collecte de données ;
- Elaborer un plan de mise en œuvre (PMO) du plan d'action d'ouverture pour une durée de 06 mois (année 1),
- Valider le plan d'action d'ouverture et le cadre de gouvernance, y compris le plan de mise en œuvre, en collaboration avec les parlementaires, la société civile et l'équipe PAGOF2.

## Résultats attendus

A l'issue de la mission, les résultats attendus sont les suivants :

- Le premier plan d'action d'ouverture du parlement est élaboré et validé avec les parties prenantes ;
- Un plan de mise en œuvre du plan d'action est élaboré pour la première année, sur une période de 06 mois.

### **Méthodologie et conduite de l'étude**

La mission vise principalement à affiner les projets d'engagement du futur plan d'action d'ouverture du Parlement de concert avec la société civile et les parlementaires. A cet effet, la méthodologie utilisera des approches ci-dessous :

- Réunions avec l'équipe PAGOF2 pour préciser et clarifier les informations contenues dans le rapport de diagnostic de l'ouverture parlementaire en Côte d'Ivoire ;
- Echanges avec les groupes parlementaires « évaluation des politiques publiques » pour identifier les actions prioritaires préablement identifiées et à intégrer dans le premier plan d'action d'ouverture ;
- Finaliser l'écriture du premier plan d'action d'ouverture du Parlement et mettre en place le cadre de gouvernance et prenant en compte les observations et commentaires.

La méthodologie décrite ci-dessus est indicative, il est attendu de l'Expert de fournir une méthodologie détaillée ainsi qu'un plan de travail adapté. Il/Elle sera aussi libre de collecter des données additionnelles afin de répondre aux objectifs de la mission.

### **Livrables**

Le ou la consultant(e) devra soumettre :

- **Un plan d'action d'ouverture provisoire** intégrant les analyses, les observations et recommandations des acteurs clés ainsi que de l'équipe PAGOF2 est produit. Tout commentaire devra être pris en compte par le consultant avant que le plan puisse être considérés finalisés.
- **Un plan d'action d'ouverture final** intégrant les commentaires des différentes parties prenantes est élaboré ;
- **Une présentation du plan d'action d'ouverture du parlement** sera organisée auprès du PAGOF2 et des responsables de l'Assemblée Nationale et du Senat (présentiel ou en ligne).

### **Type de contrat**

Court terme

### **Nombre de jours d'expertise**

Maximum de 10 jours (02 jours de préparation ; 04 jours d'échange avec les parties prenantes ; 04 jours de reporting).

### **Lieu d'exécution et calendrier prévisionnel**

L'activité sera réalisée en Côte d'Ivoire et sur le lieu de travail de l'expert.

### **Langue(s) de travail**

Français

### **Profil requis de l'expert**

#### **Qualifications et compétences**

##### Connaissances et expérience minimales requises :

- Niveau d'étude Master sciences sociales et juridiques ou autres domaines connexes ;
- Un/e expert confirmé(e) avec au moins 05 années d'expériences prouvées dans la réalisation des études liées aux thématiques : mécanismes et acteurs de la participation démocratique en Côte d'Ivoire et son lien avec le parlement ;
- Formation aux techniques de recherche participative ;
- Avoir une expérience dans la facilitation des réunions et d'atelier.

##### Expérience professionnelle générale et spécifiques

- Compétences prouvées en matière d'analyse et de réalisation des études et diagnostics participatifs avec une approche genre ;
- Expérience dans la préparation de documents pédagogiques avec une approche inclusive ;
- Expérience avérée en matière de recherche et de rédaction de rapports (qualités de synthèse et de rédaction en français)
- Expérience démontrée dans la réalisation de diagnostics en gouvernance participative ;
- Avoir une très bonne qualité rédactionnelle en français ;
- Excellentes aptitudes en synthèse et communication en français.